

La zone dite des « Etangs de Commelles » se situe sur les communes d'Orry-la-Ville, Coye-la-Forêt et Lamorlaye dans le département de l'Oise entre Senlis et Chantilly.

Elle représente une superficie de 60 hectares environ. Elle s'insère en totalité dans la Forêt de Chantilly et le Domaine de Chantilly, propriété de l'Institut de France. Elle est intégrée au territoire de la Communauté de communes de l'Aire Cantilienne.

Cette zone est située dans le périmètre du Parc naturel régional Oise – Pays de France.

De l'amont vers l'aval l'aire des étangs de Commelles comprend plusieurs sous-unités :

- Le site de l'**Abbaye de Commelles**
- L'**Étang (amont) de Commelles** :
- L'**Étang Chapron**
- L'**Étang Neuf**
- L'**Étang de la Loge**
- Le site du **Château de la Reine Blanche** :
- Le **Marais de la Troublerie**
- Les **coteaux**

1/ Rôle de la Communauté de communes de l'Aire Cantilienne (CCAC)

L'Aire cantilienne participe depuis des années aux comités de pilotage de préservation et gestion des étangs de Commelles au titre de différentes compétences :

- ➔ Protection des inondations
- ➔ Collecte des déchets : prise en charge de la collecte des neuf points d'apport volontaire de corbeilles d'ordures ménagères et d'emballages recyclages.
- ➔ Développement économique :
Accueil du public au titre de l'activité touristique et accompagnement des potentiels porteurs de projets de droit privé.
- ➔ Transition écologique au titre du Plan Climat Air Energie Territorial. La préservation de la forêt du Domaine de Chantilly présente un enjeu majeur pour l'atténuation du réchauffement climatique, par sa fonction de stockage du carbone. La CCAC se présente donc comme un partenaire incontournable au pilotage, à la coordination et au suivi des actions liées à la préservation de ce site.

2/ Situation et accès

Ces étangs occupent un vallon encaissé dans la Forêt de Chantilly. Les quatre étangs ont été créés par barrage du vallon par des digues. Il n'y a donc pas eu de creusement. Le Marais de la Troublerie résulte de l'abandon d'un étang dont le fond était sans doute plus plat. Il se situe en effet au débouché du vallon. Ils s'inscrivent dans un paysage totalement forestier, quasiment sans espaces ouverts à proximité, hormis à l'amont près de l'Abbaye de Commelles, au-dessus de l'étang Chapron et du marais de la Troublerie où l'on note quelques prairies et pelouses.

Le site est accessible via Coye-la-Forêt. On peut rejoindre le Château de la Reine Blanche en longeant par le Sud le Marais de la Troublerie. On peut aussi accéder aux étangs par Orry-la-Ville ou Pontarmé en passant par Montgresin.

Il existe deux parkings aménagés dédiés (un parking près du château de la Reine blanche en rive droite et un parking au-dessus du bâtiment des loges, sur la rive gauche). On note également plusieurs espaces disponibles, non aménagés où est pratiqué le stationnement.

La majorité des allées forestières est interdite aux voitures et réservée aux piétons, cyclistes et cavaliers.

Plusieurs sentiers de randonnée, dont le GR 1 et le GR 12, sont balisés. Ils empruntent en partie les rives des étangs. Le GR 12 prend son origine aux Étangs de Commelles.

3/ Origine et historique des Etangs

- ➔ Les Étangs de Commelles sont des étangs artificiels résultant du barrage de la vallée probablement au début du XIII^{ème} siècle par les moines dépendant de l'Abbaye de Châalis. Ils y creusèrent un vivier à poisson. Ainsi naquit l'Étang de Commelles, qui fut ensuite progressivement agrandi puis divisé en deux en 1401 pour donner naissance à l'Étang Chapron. C'est probablement peu de temps après que fut créé l'étang dit de "La Loge de Viarmes" ou de "La Loge".

Sur un plan de 1480, on repère les Étangs de Commelles, Chapron, de La Loge de Viarmes et de la Troublerie (au niveau de l'emplacement actuel du marais). Ce dernier étang fut asséché au début du XVII^{ème} siècle et il n'apparaît plus sur un plan de 1863. C'est à cette période que l'Étang de La Loge de Viarmes fut coupé en deux pour donner naissance à l'Étang Neuf.

- ➔ Le Marais de la Troublerie fut, à l'origine (XIV^{ème} siècle), un étang. Trois siècles plus tard, celui-ci fut comblé. Le destin de cet étang abandonné est mal connu.
En 1857, le franchissement du marais par la voie ferrée nécessita la construction d'un viaduc en pierre de 15 arches. Des Peupleraies visibles sur les photos aériennes de 1987 ont été plantées à cette époque et exploitées depuis.
L'accroissement du trafic ferroviaire à l'amont du précédent amena la SNCF à construire un deuxième viaduc à quatre voies en 1980. L'ancien viaduc, devenu inutile, fut détruit à l'explosif en 1985 et la zone marécageuse devint une "carrière". Puis le terrain fut entièrement retourné par des engins. Après l'exploitation de la peupleraie, le Marais de la Troublerie n'a pas été replanté et connaît donc une évolution naturelle depuis 1990. A partir de 2005, plusieurs interventions visant à rouvrir et gérer le marais ont été menées.

Les Étangs de Commelles et de Chapron sont situés sur la commune d'Orry-la-Ville, alors que ceux de La Loge et Neuf se localisent sur Coye-la-Forêt. L'ensemble des quatre étangs (ainsi que les forêts alentour) font partie du domaine de l'Institut de France qui les loue à un particulier qui assure l'exploitation de la crêperie et la gestion de la pêche sur les étangs.

Le Ru Saint-Martin sort au Nord de l'Étang de la Loge par un déversoir. Ce cours d'eau, très sinueux, est longé par une importante végétation. Au centre de la digue de l'Étang de la Loge, face au Château de la Reine Blanche, une vanne rejette l'eau des étangs dans la Thève proprement dite.

- ➔ Concernant les édifices, les informations les plus nombreuses concernent ceux construits à l'aval de l'Étang de La Loge de Viarmes. Dès le XIII^{ème} siècle, une loge dite "de Viarmes" y fut construite puis remplacée par un petit castel (1412) qui fut rapidement utilisé comme moulin à tan (1426) par les tanneurs de Luzarches notamment. Il semble que ce premier moulin ait

été détruit et un second reconstruit au XVIème siècle, moulin qui servait alors à fouler le drap. Vers 1765, l'ensemble des bâtiments est le meunier d'Orry, qui abandonne le moulin à blé qu'il exploitait entre l'Étang Chapron et l'Étang Neuf pour ce nouveau site qui dispose d'une hauteur de chute plus importante.

Les activités du moulin s'arrêtent vers 1825, date à laquelle les bâtiments sont transformés en rendez-vous de chasse, appelé encore aujourd'hui Château de la Reine Blanche.

4/ Contexte réglementaire et gestion

Les étangs se localisant dans un site classé, les travaux qui conduiront à la modification du paysage devront faire l'objet d'une Autorisation.

L'aire d'étude s'inscrit en totalité dans différents zonages et périmètres relevant :

- de la Charte du Parc naturel régional Oise – Pays de France
- du site classé au titre de la loi du 2 mai 1930 : « Domaine de Chantilly » (28 décembre 1960).
- du site inscrit au titre de la loi du 2 mai 1930 : « Vallée de la Nonette » (6 février 1970).

➔ Deux monuments classés sont également recensés sur le site des étangs de Comelles :

- le four de la Grange ou Lanterne des Morts, au Clos-de-Comelles
- le Château de la Reine blanche

- des inventaires ZNIEFF : dénommés « Massif forestier de Chantilly/Ermenonville », « Forêt de Coye : Les Hautes-Coutumes » et « Vallée de la Thève et de l'Ysieux ».
- des Espaces naturels sensibles : « Carrefour du crochet de Coye », « Pelouse calcicole de la Borne blanche et abords », « Carrefour du poteau d'Orry » et « Landes et milieux boisés d'Ermenonville et de Chantilly ».
- Des sites d'intérêt écologiques de la Charte du Parc naturel régional « Etang Comelles », « marais et coteau de la Troublerie » et « pelouses de Comelles »
- De l'inventaire ZICO : dénommée « Forêts picardes : massif des Trois Forêts et bois du Roi »
- De zones Natura 2000 : La ZPS FR2212005 « Forêts picardes : massif des Trois Forêts et Bois du Roi » et la ZSC FR2200380 « Massifs forestiers d'Halatte, de Chantilly et d'Ermenonville »

5/ Bâtiments et évolution des destinations

- ***Histoire du Domaine***

L'origine du nom de la Reine blanche n'est pas certain. Il semble être attribué à blanche de Castille, mère de Saint Louis (1188-1252). Dès 1293, Pierre de Chamblis, Seigneur de Chamblis, y fait ériger un logis flanqué de 4 tourelles. Il porte le nom de la loge de Viarmes, l'étang de la loge se comble.

Au 15^e siècle, il est fait mention d'un moulin flaquant la loge, jusqu'à l'acquisition par la famille princière Bourbon Condé en 1755. La loge sert de logement au meunier. Le moulin devient une papeterie sous la propriété de Guillaume Mandrou, qui possédait aussi la manufacture de Coye.

En 1825, le domaine est cédé à Louis Henri Bourbon Condé qui charge son architecte Victor Dubois de transformer la loge en rendez-vous de chasse. Trois statuts de chevaliers sont ajoutées sur la façade, tout comme les consoles en forme de gargouilles et les balustrades. A l'intérieur, le bâtiment est constitué de 2 pièces : un salon au rez-de-chaussée et une salle à manger au 1^{er} étage, auxquelles s'ajoutent des dégagements dans les tourelles. Les pièces sont voutées sur croisées d'ogives.

En 1897, le Duc d'Aumale, héritier du dernier Bourbon Condé, cède à son tour le Domaine de Chantilly à l'institut de France pour toutes les merveilles, aussi bien naturelles que culturelles, dont il recèle soient « conservées à la France ». Le bâtiment de la loge, tel que nous le connaissons aujourd'hui semble daté de 1778 : au centre une écurie, à l'ouest la serre et à l'est la vacherie. Le bâtiment a certainement été remanié à la fin 19^e début 20^e siècle. Des cartes postales de 1904 montrent ce que l'on connaît aujourd'hui.

• **Travaux de restauration depuis 2013**

- ➔ Restauration de la maçonnerie (Pierre Antoine Gatier/léon de Noel/Caussarieu) de la digue et de la pêcherie : environ 530k€
- ➔ Raccordement à l'eau de la ville : Pivetta 70k€
- ➔ Raccordement des eaux usées (détenteur de la concession) : 60k€
- ➔ Restauration de la toiture du bâtiment de la Loge et du hangar de minéralogie, étanchéification des 4 tours : koscielny 40k€
- ➔ Ouvrages hydrauliques divers : Journal 40k€/Bief 12k€
- ➔ Portail et garde-corps : Jacobée 14k€
- ➔ Bari bois : Lherminier 3k€
- ➔ Réaménagements des abords par le CD60 (stationnement/escaliers) : 80k€

En 2018, la vanne bonde cède et l'entrée de la chambre principale est obstruée en urgence par une plaque. Un diagnostic approfondi est nécessaire mais le parement avec un fruit prononcé et le fon pavé sur 4 m complique la mise en assec de l'ouvrage : tentative d'un batardeau échouée en 2019.

En 2020, une autre approche est tentée en baissant le niveau de l'étang pour accéder en sécurité à l'entrée de la chambre de la vanne de « demi-fond » : environ 27 k€ (expertise approfondie)

+14 k€ retirer la plaque avec barrages anti-reflux

+7k€ pêches de sauvegarde pour baisser le niveau de la lame d'eau de l'étang de la loge.

La CCAC a voté une aide de 10k€ sur cette opération délicate.

A ce jour, les étangs, la loge et la reine blanche font l'objet de deux baux commerciaux.

La pêche est confiée à la fédération et une crêperie fait l'objet d'une sous-location. Le locataire axe son activité sur l'évènementiel et se doit d'entretenir les lieux, mais ce poste est difficilement assuré.

Leur potentiel n'est pas exploité pleinement. La complexité règlementaire et technique du site est un vrai frein.

On estime à 580k€ les travaux à mener à minima pour restaurer la Loge pour de l'hébergement (10 à 15 personnes) mais s'étendre à l'ensemble des bâtiments dépasse 2M€ car l'hébergement ne semble viable qu'à compter sur l'accueil de 50 personnes (cottages / maison dans les arbres en complément/ Deux suites premium dans le bâtiment de la reine blanche).

La meilleure piste de « refonte » du site pour sa valorisation semble être de bâtir le projet sur les emprises actuelles des bâtiments et infrastructures.